

En raison des mesures de sécurité renforcées que nous devons appliquer au sein de l'établissement, les règles de l'étude et des garderies sont les suivantes :

Les règles de l'école s'appliquent à ce temps du soir. Les élèves doivent travailler en silence et de manière autonome.

L'étude est uniquement surveillée et non dirigée.

Pour les enfants inscrits à la garderie du soir de **18h05 à 18h45**, les parents doivent sonner, se montrer au visiophone et donner leur nom et rentrent par l'entrée principale. Chacun sera vigilant à ne pas faire entrer en même temps une personne extérieure à l'école et à bien refermer le portail.

En cas de comportement inapproprié, certains enfants peuvent être exclus de ce service temporairement.

Rappel des horaires :

- 16h15 à 16h30 : sortie des classes.
- De 16h30 à 16h45, les parents peuvent venir chercher leur enfant à leur convenance.
- À partir de 16h45 : étude ou garderie.
- À 17h45 : fin de l'étude.
- Sortie entre 17h45 et 18h.
- De 18h05 et jusqu'à 18h45 : garderie du soir avec une facturation complémentaire.